

**DÉPARTEMENT DU CALVADOS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
SEULLES TERRE ET MER**

**10 PLACE EDMOND PAILLAUD
CREULLY
14480 CREULLY SUR
SEULLES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Délibération 2019 – 075 : Approbation des statuts du
Syndicat Eau du Bassin Caennais au 1^{er} janvier 2020**
Séance du 15 novembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vendredi 15 novembre, à 18h, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes Seules Terre et Mer se sont réunis dans la salle de conférence de la communauté de communes Seules Terre et Mer 10 place Edmond Paillaud à Creully sur Seules, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis de MOURGUES, Président. La convocation individuelle, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers communautaires le vendredi 8 novembre 2019. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la communauté de communes le vendredi 8 novembre 2019.

Nombre de conseillers communautaires		
En exercice	Présents	Participants au vote
49	39	45
Le quorum étant atteint, la séance peut valablement se tenir		

VOTE
A L'UNANIMITÉ
Pour: 45
Contre : 0
Abstention : 0

Sont présents les Conseillers communautaires suivants :
Amandine BASLEY, Yves BEAUDOIN, Catherine BLOUET, Marie-France BOUVET-PENARD, Jean-Pierre CHEVALIER, Didier COUILLARD, Yves de JOYBERT, Jean-Louis de MOURGUES, Marcel DUBOIS, Franck DUROCHER, Jean DUVAL, Véronique GAUMERD, René GERLET, Christian GUESDON, Martine HOUSSIN, Geoffroy JEGOU du LAZ, Yves JULIEN, Sylvie LE BUGLE, Gérard LECOQ, Jean-Daniel LECOURT, Jean-Luc LEON, Daniel LESERVOISIER, Gérard LEU, Frédéric LEVALLOIS, André MARIE, Christian MARIE, Alain MIREY, Philippe ONILLON, Colette ORIEULT, Thierry OZENNE, Alain PAYSANT, René PETRICH, Nadège PONSARDIN, Chrystèle POUCHIN, Hervé RICHARD, Virginie SARTORIO, Alain SCRIBE, Geneviève SIRISER, Pascal THIBERGE.

Ont donné pouvoir :

Jean-Paul BERON a donné pouvoir à Virginie SARTORIO

Jean CHANAL a donné pouvoir à Philippe ONILLON

Alain COUZIN a donné pouvoir à Thierry OZENNE

Daniel DESCHAMPS a donné pouvoir à Nadège PONSARDIN

Alain DUVAL a donné pouvoir à Geneviève SIRISER

Olivier QUESNOT a donné pouvoir à Daniel LESERVOISIER

Le Conseil communautaire a nommé Sylvie LE BUGLE secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Seules Terre et Mer du 4 juillet 2019 est adopté à la majorité absolue (2 contre).

REÇU EN PREFECTURE

le 25/11/2019

Application agréée E-legalite.com

**2019-075 : APPROBATION DES STATUTS DU SYNDICAT EAU DU BASSIN CAENNAIS
AU 1ER JANVIER 2020**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5711-1, L.5211-19, L.5211-25-1 et L.5215-22
- Vu l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2017 modifiant les statuts de Seules Terre et Mer
- Vu la délibération du comité syndical de Eau du Bassin Caennais en date du 3 septembre 2019 approuvant les statuts en vigueur au 1er janvier 2020
- Vu la délibération n° 18/2019 du SMAEP du vieux colombier en date du 14 octobre 2019
- Vu l'avis de la commission finances, affaires générales et ressources humaines
- Vu l'avis du Bureau,

Considérant que le Syndicat Eau du Bassin Caennais a saisi le syndicat du Vieux Colombiers tardivement pour le retrait des communes de Rots (Secqueville en Bessin) et Thue et Mue (Sainte Croix Grande Tonne) afin d'étudier les conditions de ces retraits.

Considérant que dans ces conditions le syndicat du Vieux colombier a délibéré pour solliciter un report de ce retrait au 1^{er} janvier 2021.

Considérant qu'il peut être opportun de solliciter le Syndicat Eau du Bassin Caennais pour le retrait des communes de Cristot, Amblie et Lantheuil (Commune nouvelle de Ponts sur Seules), Bény sur Mer et Fontaine-Henry afin de regrouper l'ensemble des communes de STM dans un seul syndicat au 1^{er} janvier 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITE :

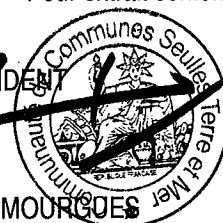
- **REFUSE** la modification des statuts du Syndicat Eau du Bassin Caennais en ce qu'elle prévoit l'intégration des communes de Rots (Secqueville en Bessin) et Thue et Mue (Sainte Croix Grande Tonne) au 1^{er} janvier 2020.
- **DEMANDE** un report de l'intégration des communes de Rots (Secqueville en Bessin) et Thue et Mue (Sainte Croix Grande Tonne) au 1^{er} janvier 2021 sous condition d'accord sur les modalités de sortie du Syndicat du Vieux Colombier et sous condition d'accord sur la sortie des communes de Cristot, Ponts sur Seules (Amblie et Lantheuil), Bény sur Mer et Fontaine Henry du Syndicat Eau du Bassin Caennais.
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Par déléguation
Le Vice-Président
Marcel DUBOIS

LE PRÉSIDENT

Jean - Louis de MOURGUES



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès du Président Seules Terre et Mer
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN

REÇU EN PREFECTURE

le 25/11/2019

Application agréée E-legalite.com